



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 13 février 2018 à 19 h, à la mairie sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil de la Communauté maritime et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque quarante personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 5.

CM1802-1010

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.1.1 Nomination de représentants – Comité de sécurité publique

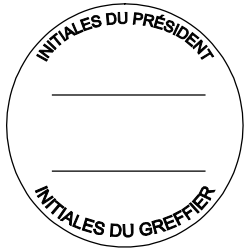


No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

- 7.1.2 Office municipal d'habitation (OMH) – Approbation du budget 2018
- 7.1.3 Renouvellement du mandat de l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Autorisation de signature du protocole d'entente
- 7.1.4 Appui à la demande de reconnaissance et de financement d'Attention FragÎles au MDDELCC
- 7.1.5 Les Journées de la persévérance scolaire – Déclaration de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
  - 7.5.1 Autorisation d'appel d'offres – Exportation de matériaux de construction – Appropriation de 300 000 \$ provenant du surplus accumulé du CGMR
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
  - 7.6.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif au financement de travaux visant la protection du site historique de La Grave contre l'érosion et la submersion côtière
- 7.7 Développement du milieu et des communications
  - 7.7.1 Mandat à la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
  - 7.7.2 Projet de conversion de la centrale thermique d'Hydro-Québec – Attentes supplémentaires à l'égard d'Hydro-Québec
  - 7.7.3 Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet Évènements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire – Le Grand Défi : Bâtir ma région !
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
  - 7.8.1 Représentation du conseil – Responsable de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
  - 8.1 Appui à la Table consultative jeunesse des Îles-de-la-



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

Madeleine – Solution au manque de places en service de garde dans l'archipel

9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM1802-1011

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau, appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil de la Communauté maritime.

#### **Sommet sur le transport aérien régional**

Le maire revient sur le Sommet du transport aérien régional qui s'est tenu le 2 février dernier à Lévis.

La Fédération québécoise des municipalités ainsi que l'Union des municipalités du Québec ont présenté lors de ce Sommet des recommandations dans le but de répondre aux besoins des usagers en matière de transport aérien régional.

La journée s'est clôturée avec l'annonce de mesures visant à améliorer le transport aérien, dont la bonification du programme de réduction des tarifs aériens, le retrait de la TVQ – le gouvernement a accepté de former un comité national pour en discuter –, la reconduction du programme de réparation des aéroports, le financement de nouvelles dessertes aériennes, l'élaboration d'une politique visant à permettre aux Québécois de visiter les régions à plus faible coût et la mise en place d'un outil législatif permettant l'imposition d'un prix plancher et d'un prix plafond.

De plus, la FQM a annoncé à la suite de discussions tenues avec Air Canada que les usagers, entreprises et institutions qui voyagent régulièrement dans les régions du Québec pourront avoir accès à des forfaits avantageux.

En ce qui concerne les sorties d'urgence, le gouvernement n'a pas pris d'engagement autre que celles qui sont déjà prévues par le CISSS lors du transport des patients.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

**CM1802-1012**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 21 décembre 2017 au 30 janvier 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 955 455,97 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **ADMINISTRATION**

**CM1802-1013**

### **Nomination de représentants – Comité de sécurité publique**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination des représentants de la Communauté maritime au sein du comité de sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que les personnes suivantes soient nommées à titre de représentants de la Communauté maritime au comité de sécurité publique : Jonathan Lapierre, Rose Elmonde Clarke et Richard Leblanc.

**CM1802-1014**

### **Office municipal d'habitation (OMH) – Approbation du budget 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a soumis pour approbation un rapport faisant état des prévisions budgétaires de l'Office municipal des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2018;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime, à titre de partenaire financier, doit approuver ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les prévisions budgétaires 2018 telles qu'elles ont été présentées par la Société d'habitation du Québec.

La contribution financière municipale prévue est de 44 175 \$, ce qui correspond à 10 % du déficit à répartir.

CM1802-1015

### **Renouvellement du mandat de l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Autorisation de signature du protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec est arrivée à échéance en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le mandat de l'inspecteur et de procéder à la signature d'une entente rédigée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur général, Serge Rochon, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le nouveau protocole d'entente conclu avec l'inspecteur accrédité par la SHQ, Claude Vigneau, pour une période d'un an.

CM1802-1016

### **Appui à la demande de reconnaissance et de financement d'Attention Fragiles au MDDELCC**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Attention Fragiles sollicite l'appui de la Communauté maritime dans le cadre d'une demande de reconnaissance adressée au ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE cette demande de reconnaissance doit être associée à un financement statutaire, récurrent et adéquat pour soutenir les actions de l'organisme sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime reconnaît l'organisme Attention Fragiles comme partenaire et interlocuteur privilégié en matière d'environnement;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

CONSIDÉRANT l'adoption, par le gouvernement du Québec, du décret n° 354-2016 concernant la reconnaissance du statut particulier lié au caractère insulaire, lequel décret prévoit que les ministères et organismes devront désormais prendre en considération les impacts de l'insularité dans leur planification pluriannuelle, adapter et moduler leurs interventions sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime appuie Attention FragÎles dans ses démarches visant à obtenir du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), une reconnaissance et un financement statutaire, récurrent et adéquat, pour accomplir sa mission, son rôle de concertation et d'organisme ressource en matière d'environnement.

CM1802-1017

### Les Journées de la persévérance scolaire – Déclaration de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

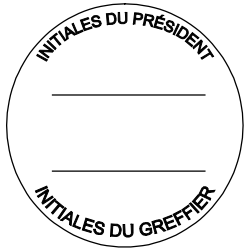
Un groupe d'étudiants et d'intervenants en milieu scolaire assistent à la séance pour sensibiliser les élus et les personnes présentes à la tenue des Journées de la persévérance scolaire. À la suggestion du maire, ce sujet a été traité immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 20 % des jeunes des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20<sup>e</sup> anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe persévérance scolaire (GPS), en collaboration avec Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles, coordonne du 12 au 16 février 2018 la 7<sup>e</sup> édition des Journées de la



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de déclarer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

d'appuyer le Groupe persévérance scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement social et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires, afin de faire des Îles-de-la-Madeleine une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

### **HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CM1802-1018

#### **Autorisation d'appel d'offres – Exportation de matériaux de construction – Appropriation de 300 000 \$ provenant du surplus accumulé du CGMR**

CONSIDÉRANT QUE malgré les investissements et les efforts consentis à la valorisation des matières résiduelles sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, l'entreposage des matériaux de construction, de rénovation et de démolition demeure problématique sur le site du Centre de traitement des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT QUE le site du CGMR atteindra, en cours d'année, le maximum de sa capacité à recueillir les matériaux de construction non valorisables;

CONSIDÉRANT QUE l'exportation de ces matières est la seule solution envisageable à court terme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à procéder par appels d'offres pour permettre l'exportation d'une cinquantaine de semi-remorques de matériaux de construction, dans un lieu d'enfouissement technique, à l'extérieur des Îles, et à signer tout document donnant plein effet à cette résolution;

qu'une somme de 300 000 \$, provenant du surplus accumulé du CGMR, soit affectée au paiement de cette dépense.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CM1802-1019

#### Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif au financement de travaux visant la protection du site historique de La Grave contre l'érosion et la submersion côtière

CONSIDÉRANT QUE l'érosion des berges est devenue un enjeu de premier plan pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ne peut à elle seule assumer cette responsabilité financière;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est disposé à contribuer financièrement à la mise en oeuvre de travaux visant la protection d'un secteur priorisé par le milieu tel que le site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT QU' il est primordial pour la Communauté maritime d'aller chercher sa part des sommes disponibles à l'échelle québécoise compte tenu des impacts qu'engendrent les changements climatiques et le rehaussement du niveau de la mer sur un territoire aussi vulnérable que celui de l'archipel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le maire, Jonathan Lapierre, et le directeur général, Serge Rochon, à signer le protocole d'entente soumis par le ministère de la Sécurité publique du Québec visant le financement de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de La Grave.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

### DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1802-1020

#### Mandat à la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec projette de lancer, en mars 2018, un appel de propositions ouvert à toutes sources d'énergie pour convertir la production d'électricité de la centrale thermique de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec retiendra un scénario en regard des quatre critères suivants : la fiabilité, le coût, l'environnement et le milieu;

CONSIDÉRANT l'importance, pour la Communauté maritime, que ce projet de conversion permette une véritable transition énergétique et assure l'intégration d'énergies renouvelables conformément aux objectifs et aux cibles de la Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la nécessité que ce projet de conversion maintienne les retombées économiques actuelles et engendre des retombées supplémentaires pour la collectivité madelinienne;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dont la Communauté maritime est membre, détient une expertise reconnue sur la question de la participation communautaire aux projets énergétiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la firme LBA Stratégies Conseils « Évaluation des différentes options de participation communautaire en lien avec le projet de conversion de la centrale électrique aux Îles-de-la-Madeleine » définit les avantages de confier à la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine le mandat d'agir, pour et au nom du milieu local, sur la question de la participation communautaire aux projets d'énergies renouvelables dans le cadre de l'appel de propositions de la société Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du rapport intitulé : « Évaluation des différentes options de participation communautaire en lien avec le projet de conversion de la centrale électrique aux Îles-de-la-Madeleine » tel qu'il a été déposé par la firme LBA Stratégies Conseils;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

que le conseil confie le mandat à la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine d'agir pour le milieu local sur toute question relative à la participation communautaire aux projets d'énergies renouvelables dans le cadre de l'appel de propositions d'Hydro-Québec aux Îles-de-la-Madeleine et de faire toute représentation nécessaire à ce sujet.

CM1802-1021

### **Projet de conversion de la centrale thermique d'Hydro-Québec – Attentes supplémentaires à l'égard d'Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec projette de lancer, en mars 2018, un appel de propositions ouvert à toutes sources d'énergie pour convertir la production d'électricité de la centrale thermique de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a adopté en octobre 2017, après consultation avec les membres de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques et le Forum des partenaires, des attentes à l'égard d'Hydro-Québec aux fins du projet de conversion de sa centrale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a indiqué qu'il pouvait, en tout temps, identifier des attentes supplémentaires;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine que ce projet de conversion permette une véritable transition énergétique et assure l'intégration d'énergies renouvelables, conformément aux objectifs de sa Stratégie énergétique territoriale;

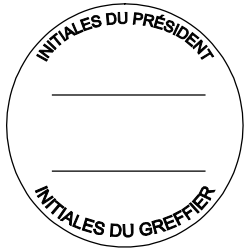
CONSIDÉRANT également l'importance des retombées sociales et économiques générées par la présence d'Hydro-Québec sur le territoire et la nécessité de maintenir et de bonifier ces retombées pour la collectivité madelinienne;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime signifie à Hydro-Québec deux attentes supplémentaires dans le cadre du projet de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine, soit:

- l'intégration d'une portion significative et progressive d'énergies renouvelables sur le réseau des Îles-de-la-Madeleine;
- la réalisation d'une étude indépendante sur les retombées économiques directes et indirectes des opérations d'Hydro-Québec aux Îles-de-la-Madeleine.



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

No. de résolution  
ou annotation

CM1802-1022

### **Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet Évènements ou activités en lien avec la promotion de l’entrepreneuriat et l’attractivité du territoire – Le Grand Défi : Bâtir ma région !**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi des Îles a déposé, dans le cadre du volet 3 de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires, une demande d’aide financière de l’ordre de 2 250 \$ pour le projet « Le Grand Défi : Bâtir ma région ! »;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec les orientations et les objectifs du Projet de territoire Horizon 2025, plus précisément l’objectif 3.2 - Stimuler la fibre entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QUE Le Grand Défi : Bâtir ma région ! rassemble et mobilise les acteurs socioéconomiques autour d’une activité qui contribue à valoriser l’entrepreneuriat en permettant aux jeunes d’expérimenter et de réaliser un projet d’entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement du milieu a procédé à l’étude du projet soumis, que celui-ci répond aux critères de sélection et qu’il fait l’objet d’une recommandation positive;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l’unanimité des membres présents

qu’une contribution financière d’un montant maximal de 2 250 \$ provenant du Fonds de développement des territoires, soit consentie au Carrefour jeunesse-emploi des Îles pour la réalisation du projet « Le Grand Défi : Bâtir ma région ! », et ce, conditionnellement à l’engagement des autres partenaires financiers.

### **LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CM1802-1023

### **Représentation du conseil – Responsable de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)**

CONSIDÉRANT l’exigence du ministère de la Famille et des Aînés à l’effet qu’un ou qu’une élu(e) soit désignée responsable du dossier « Aînés » dans le cadre de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QU’ à la suite des élections municipales de novembre 2017, il y a lieu de nommer une personne responsable de la démarche MADA;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

CONSIDÉRANT QU' il est préférable que la personne responsable du dossier « Aînés » assure également auprès du conseil le suivi des questions familiales et de l'accessibilité universelle;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseiller Roger Chevarie soit désigné comme responsable du dossier des aînés, de la famille et de l'accessibilité universelle pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

### AFFAIRES DIVERSES

CM1802-1024

#### Appui à la Table consultative jeunesse des Îles-de-la-Madeleine – Solution au manque de places en service de garde dans l'archipel

CONSIDÉRANT QUE la Table consultative jeunesse est un organisme qui réunit des jeunes de 16 à 35 ans afin de se donner une lecture commune et d'agir sur les enjeux liés à la jeunesse;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'un sondage qu'elle a réalisé sur le territoire de l'archipel, ce sont 113 familles – représentant 125 enfants de 0 à 5 ans – qui ont répondu être en attente de places en service de garde;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a des impacts considérables pour les familles, obligeant parfois les parents à retarder leur retour au travail;

CONSIDÉRANT QUE la Table consultative jeunesse interpelle les élus de la Communauté maritime devant se criant besoin de places en service de garde dans l'archipel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine appuie la Table consultative jeunesse dans sa démarche et interpelle le ministre de la Famille du Québec afin qu'une solution viable soit mise en place pour permettre à toutes les familles de l'archipel d'avoir accès à un service de garde.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Exportation des matériaux de construction
- ❖ Mandat à la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Utilisation de la capacité d'investissement de la Régie
- ❖ Rapport déposé par LBA Stratégies Conseils – Demande d'accessibilité à partir du site Web de la Municipalité
- ❖ Précision au sujet du règlement d'emprunt qui a fait l'objet d'une approbation par le MAMOT (CM-2017-07)
- ❖ Fait part au conseil de ses réticences face à la décision d'exportation des matériaux de construction – Suggère que le conseil privilégie plutôt la valorisation de ces matières recyclables en énergie.

CM1802-1025

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 9.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier